

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers en exercice : 19****Présents :16****Excusés :2****Absent :1****POUR :18****L'AN DEUX MIL VINGT TROIS****LE 14 DECEMBRE à 19h00**

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 04/12/2023 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame NORMANT Ludivine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame BOREGO Fabienne, Madame FONT Marine, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame DUYNLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Madame DUCOUSSO Isabelle (*pouvoir à Madame KALB Marjorie*),
Madame JAYLES Bernadette (*pouvoir à Madame DUYNLAEGER Colette*).

Absent :

Monsieur ALMEIDA Filipe.

DEL :47/2023**Objet : Tarifs communaux 2024**

Madame la Maire expose aux membres de l'Assemblée Délibérante qu'il convient d'adopter les tarifs communaux 2024. Elle propose les tarifs suivants :

TARIFS THEATRE	
LOCATION SALLE DE SPECTACLE	
Ecoles publiques communales, Associations et/ou organismes d'utilité publique et d'intérêt général, institutions publiques	gratuit

AR Prefecture

047-214700213-20231214-47DEL2023-DE
 Reçu le 15/12/2023

Association Barbastaises culturelles, sportives et autres	Manifestation non payante : gratuit
Association Barbastaise culturelles, sportives et autres	Manifestation payante : la 1 ^{ère} manifestation gratuite A partir de la 2 ^{ème} , 50€ par tranche de 2 h
Associations non Barbastaises et particuliers	50€ par tranche de 2h
Stage de théâtre en résidentiel	1 jour 100€ + 80€ par jour supplémentaire
entreprises	½ journée =2 00€ journée = 400€
CAUTION	
Associations culturelles, sportives et autres/Particuliers/Entreprises	200€
PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT	
Ecoles publiques communales, Association et organismes d'utilité publique et d'intérêt général, institutions publiques.	50€ pour les frais de chauffage
Associations culturelles, sportives et autres/Particuliers/ Entreprises	50€ pour les frais de chauffage
ENTREES SALLE DE SPECTACLE / CATEGORIE	
A	8€
B	3€
C	4€
D	5€
E	10€
F	12€
G	20€
H	15€
TARIFS SALLES DE REUNIONS	
LOCATION SALLES MAIRIE	
Associations Barbastaises, Ecoles publiques communales	gratuit
Associations et/ou organismes d'utilité publique et d'intérêt général, institutions publique	gratuit
Associations non Barbastaises	50€
Particulier Barbaste	50€
Particulier hors Barbaste	100€
CAUTION	
Associations non Barbastaises et Particuliers	200€
LOCATION SALLE LAUSSEIGNAN	
Associations Barbastaises, Ecoles publiques communales	gratuit

AR Prefecture047-214700213-20231214-47DEL2023-DE
Reçu le 15/12/2023

Associations et/ou organismes d'utilité publique et d'intérêt général, institutions publiques, organismes de formation	120 €/mois + <i>électricité*</i> <i>(*facturation selon consommation ; modalités fixées par convention)</i>
Associations non Barbastaises	150€
Particulier Barbaste	80€
Particulier hors Barbaste	150€
CAUTION	
Associations non Barbastaises et Particuliers	300€
TARIFS MATERIELS	
MATERIELS	
Tables+chaises (uniquement pour les administrés de la commune)	gratuit
CAUTION	
Pour l'ensemble des demandeurs	200€
TARIFS DROITS DE PLACE	
GROS VEHICULES	
½ journée	50€
journée	100€
TARIFS MARCHÉS NOCTURNES	
MARCHÉ DU SAMEDI SOIR	
Buvette par soirée *	80€
Marchands par saison	120€
Repas/boissons groupes**	20€
*sauf si partie musicale assurée par association	
**8 tickets d'une valeur de 2,50€	
TARIFS CIMETIERE	
CONCESSION CIMETIERE	
le m2 (concession de 2,5 ou 5m2)	75€
CONCESSION CAVURNE	
emplacement	75€
CONCESSION COLOMBARIUM	
15 ans	350€
30 ans	600€
Jardin du souvenir (dépôt des cendres et occupation du jardin)	80€
CAVEAU D'ATTENTE	
1 ^{er} mois	gratuit
du 2 ^{ème} au 12 ^{ème} mois/ mois	30€
A partir du 13 ^{ème} mois/ mois	50€

Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,

le Conseil Municipal

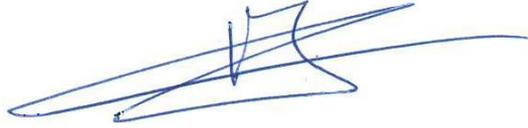
DECIDE :

► **d'adopter** à compter du 01/01/2024 les tarifs communaux énoncés ci-dessus.

AR Prefecture

047-214700213-20231214-47DEL2023-DE
Reçu le 15/12/2023

La Secrétaire de séance, Marine FONT



La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme